

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS99

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 13

Après les mots :

« relevant de »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 65 :

« la compétence de ce dernier. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision